

Léman : union sacrée pour s'opposer à l'ouverture d'une base de jet-ski

Les associations de défense de la nature, de pêcheurs et d'usagers du Léman se sont réunies en collectif pour dire non au jet-ski sur le lac.

Cette fois, la guerre est déclarée. Lundi 17 novembre, les représentants de plusieurs associations chablaisiennes se sont réunis pour s'organiser en collectif : "Le Léman sans jet-ski". « Il y a eu une réaction spontanée de la part de riverains et d'associations lorsque le risque de voir des jets-ski sur le Léman est devenu réel », note Jean-Paul Lugrin, représentant du "Lac pour tous".

Alliance

A la tête de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels des lacs alpins (AAIPPLA), l'Évianais Mickaël Dumaz complète : « On organise notre défense et nous avons de très bonnes raisons de ne pas vouloir le jet-ski sur le lac. » Aux nombres des adhérents à ce collectif, outre "Lac pour tous" et les pêcheurs pro, on relève la Frapna, l'association de sauvegarde du Léman, l'association des pêcheurs amateurs, l'association littoral action communes (Alac) et ce



Les membres du collectif "Le Léman sans jet-ski" sont en ordre de marche.

n'est pas fini. « Nous attendons des réponses d'autres associations et la liste ne sera pas fermée. Nous prendrons également contact avec nos homologues suisses qui sont aussi concernés », glisse Jean-Paul Jacquier, représentant de

la Frapna. Bref, c'est une vaste alliance qu'ont créée en quelques jours les associations intéressées à la protection du lac et c'est en soi un petit événement. Pas forcément évident, en effet, de faire

défiler sous la même banderole pêcheurs et association de protection de la nature, par exemple. « Nous avons des objectifs qui peuvent différer sur un plan général mais nous avons tous le même attachement affectif à ce

lac que nous voulons préserver », plaide Jean-Paul Lugrin tandis, qu'autour de la table, tous hochent la tête.

Pas de concession

Le 25 novembre, les associations du collectif participeront à la réunion consultative organisée à l'espace Tully par la direction départementale du territoire. A cette occasion sera présenté le premier jet du futur arrêté. A l'issue de cette réunion, les associations remettront un avis sur la rédaction de cet arrêté.

Un document qui, dans la version transmise aux associations, devait proposer la définition de deux zones d'évolution pour les jets-ski (à 600 m au droit de Thonon et au droit d'Évian). « Nous avons abandonné cette idée car elle était mauvaise. Cette zone étant la plus fréquentée du lac », corrige le sous-préfet Jean-Yves Le Merrer qui préfère attendre la réunion du 25 novembre avant d'avancer une piste. « Mais de toutes façons, on ne pourra pas décider une interdiction générale. »

Pas du goût du collectif qui entend s'opposer à toute concession. « On ne veut pas du jet-ski quelques soient les aménagements qui seront proposés », lance Mickaël Dumaz que la proposition de Pascal Guarnieri, promoteur du projet de base, de définir une zone dans le Haut-lac, ne séduit guère. « Des investissements importants ont été réalisés à hauteur de Meillerie pour l'entretien des ombrières et ce sont celles qui sont les plus efficaces aujourd'hui. Et là-dessus, on veut faire circuler du jet-ski. Si c'était ce choix qui était retenu, il n'y aurait aucune cohérence dans la politique d'aménagement du territoire. »

A la tête de l'association des pêcheurs amateurs du Léman, Jean-Patrick Mauger abonde : « Il y a trois grands risques. Un

risque pour la sécurité, pour l'environnement et les poissons. Les arguments de M. Guarnieri sont fantaisistes et particulièrement blessants puisqu'il prend les usagers du lac pour des ignorants. De mon côté, je peux citer nombre d'études scientifiques et de rapports qui démontrent la nocivité de la pratique du jet-ski. » Et pas question pour le collectif de se soumettre à l'impasse juridique qui semble mener tout droit à l'ouverture d'une base de jet-ski sur le Léman. « Nous voulons que soit réalisée une étude d'impact avant toute décision », glisse Mickaël Dumaz. Jean-Patrick Mauger ajoute : « Il y a une jurisprudence. En baie de Somme, c'est au regard de l'étude d'impact que la pratique du jet-ski est interdite. »

« Un nouveau Sivens »

Si le collectif n'obtenait pas l'interdiction du jet-ski, il ne désarmerait pas pour autant. « On le constate chaque jour, il y a une très large majorité hostile au jet-ski sur le Léman. Pour moi, il est de la volonté du Peuple, au sens noble, et des habitants de la région de ne pas avoir du jet-ski sur le lac. Ce serait choquant si l'intérêt de la majorité était sacrifié pour les loisirs d'une petite minorité. Le meilleur moyen d'arriver à un nouveau Sivens », glisse Mickaël Dumaz.

Et toutes les voix du collectif d'annoncer : « On ne lâchera rien. » Et déjà d'annoncer le lancement d'une seconde pétition (en plus de celle mise en ligne par les résidents du Lumina) et de donner rendez-vous le 13 décembre à 11 h pour une marche de protestation du Belvédère à la grille de la sous-préfecture.

JULIEN BERRIER

Contact : <http://lemansanmotonautiques.weebly.com>

Le préfet favorable à « une pratique très encadrée »

Dans ce concert de voix discordantes, le préfet de la Haute-Savoie vient de donner son avis par un communiqué de presse, vendredi 14 novembre, dans la soirée. Le représentant de l'Etat explique qu'un nouvel arrêté est en rédaction. Il livre sur son compte twitter : « Je ne laisserai pas se développer la pratique anarchique du jet-ski. » Le communiqué explique : « Un nouvel arrêté sera donc pris dans les semaines qui viennent pour tenir compte de ce jugement ; il ne sera finalisé qu'après une large concertation de l'ensemble des usagers du lac. »

« La pratique du jet-ski sera très encadrée et donc limitée, poursuit le préfet, pour que les différents usages du lac (...) ne soient pas gênés par une pratique débridée du jet-ski. »

Concernant le projet maxillien, la direction départementale du territoire a rendu un avis défavorable à la création d'une base à Petite-Rive en s'appuyant sur l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012 qui avait autorisé l'aménagement des berges. Un texte qui évoquait "l'installation d'un port à sec, sans bâti, pour les dériveurs et les planches à voile sur 250 m²." Tout sauf du jet-ski.

« M. Guarnieri a été prévenu qu'il n'aurait pas l'autorisation d'ouvrir à Maxilly », assure le sous-préfet. Des arguments qui ne troublent pas Pascal Guarnieri qui devait recevoir avant le 18 novembre une autorisation préfectorale. Alors ? « Le préfet fait ce qu'il a à faire. De mon côté, je continue à me préparer mais je ne parlerais plus jusqu'à l'ouverture. J'en ai marre de me faire insulter. » Jean-Yves Le Merrer : « Il n'a pas reçu cette autorisation mais nous respectons la décision de la Cour d'appel puisque nous préparons un nouvel arrêté. »

Nouvelle Passat et Passat SW

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DIMANCHE 23 NOVEMBRE

JOURNÉES D'ESSAIS DU 20 AU 23 NOVEMBRE

Réservez votre essai sur www.invitationjeanlain.com

POINTS VENTE & SERVICES
ANNEMASSE CLUSES FERNEY-VOLTAIRE SEYNOD THONON
04 50 432 432 04 50 98 24 15 04 50 40 05 00 04 50 10 06 26 04 50 72 51 43

POINTS SERVICES
RUMILLY SALLANCHES

www.jeanlain.com

Just Drive It | Conduire, l'esprit libre !

VOTRE VILLA SUR MESURE
au coeur du Chablais

depuis plus de 30 ans

DÉCOUVREZ VOTRE PROJET 3D

21 Ch. de Ronde - THONON
04 50 26 40 79

www.tradimontagne.fr